

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUN 2019**

Délibération
n° 2019.06.203

**Installation provisoire
d'abris voyageurs
pour le réseau de
transport public de
GrandAngoulême en
périmètre patrimonial
protégé sur le trajet
du BHNS**

LE VINGT SEPT JUN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2019**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Marie ACQUIER à Gilbert CAMPO, José BOUTTEMY à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Guy ETIENNE à Michel GERMANEAU, Jeanne FILLOUX à Jean-Jacques FOURNIE, Elisabeth LASBUGUES à Laïd BOUAZZA, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Alain THOMAS à Françoise DELAGE, Philippe VERGNAUD à Danielle CHAUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Denis DUROCHER, Vincent YOU à André BONICHON

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019**DELIBERATION
N° 2019.06.203**

BHNS

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU**INSTALLATION PROVISOIRE D'ABRIS VOYAGEURS POUR LE RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC DE GRANDANGOULEME EN PERIMETRE PATRIMONIAL PROTEGE SUR LE TRAJET DU BHNS**

L'agglomération est compétente depuis 2013 en matière d'installation d'abris-voyageurs. Dans ce cadre, GrandAngoulême a engagé depuis 2014 une réflexion sur le renouvellement des abris installés par les sociétés Decaux et Clear Channel sur son territoire.

En 2018, l'Agglomération a attribué une concession relative à l'installation d'abris voyageurs à la société Védiaud : ce contrat permet à l'agglomération de faire installer près de 400 abris sur son territoire.

Ces abris neufs viennent en majorité remplacer des abris existants vétustes installés soit par les sociétés Decaux et ClearChannel, soit par la collectivité.

Dans le cadre du maintien de niveau de service aux usagers sur le parcours BHNS, il est nécessaire de réinstaller les abribus de manière provisoire.

En effet, ces derniers doivent faire l'objet d'une implantation définitive validée par les services de l'Etat dans le cadre d'un permis d'aménager à venir.

En attendant le dépôt du permis d'aménager (PA) et pour faire face à la nécessité d'abriter les usagers, il est proposé de déposer un permis de construire provisoire ou une déclaration préalable, site par site, avec la présente-délibération qui fera foi quant au caractère provisoire de cette installation avant étude d'implantation définitive dans le cadre du PA instruit par les services de l'Etat.

Liste des abris provisoires

sites	Communes	Nom d'arrêt	Projet d'aménagement
Av. Wilson	Angoulême	Jardin vert	Aménagement du parvis de la Cathédrale
Av. Wilson	Angoulême	Cathédrale	Aménagement du parvis de la Cathédrale
Place des Halles	Angoulême	Les Halles	Aménagement de la place des halles
Bd Berthelot	Angoulême	Saint Martial	Aménagement urbain sur Franquin
Rue de la Libération	La Couronne	Gare La Couronne	Aménagement de la halte ferroviaire de La Couronne

Vu l'avis de la commission politiques et équipements communautaires du 18 juin 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER le recours à la procédure de déclaration préalable ou au PC provisoire pour les abris mentionnés dans la liste de la présente délibération en précisant qu'il s'agit d'une installation provisoire pour une durée de 2 ans, dans l'attente du projet d'aménagement de chaque site,

D'APPROUVER l'engagement de l'agglomération à déposer les abris mentionnés dans la liste ci-dessus et à les réintégrer à l'occasion de chaque projet d'aménagement dûment validés par les services de l'Etat.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u> 04 juillet 2019	<u>Affiché le :</u> 04 juillet 2019